EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON *(procuration à M. BILLOUX)*
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE)*
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON *(procuration à Mme BRISSON)*
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC *(procuration à M. SIRDEY)*
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON *(procuration à Mme EYHERAMONNO)*
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT)*
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS *(procuration à M. MANO)*
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT)*
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND *(procuration à Mme GANTCH)*

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC-DE-L'ISLE
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 15 mars 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 28 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0020-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Délibération n° DE-0020-2024

Rapporteurs : **M. MAU – Mme LE YONDRE**

Objet : **Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine**

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu le 28 février 2024. A partir du rapport d'orientations budgétaires (ROB), le débat a permis au Conseil d'Administration :

- De mettre en perspective la construction budgétaire, au regard du contexte économique et des grandes tendances des finances publiques, notamment tels que projetés par la loi de finances.
- De retracer rétrospectivement la dynamique des dépenses et recettes de l'établissement, en fonctionnement comme en investissement, et l'évolution des principaux indicateurs financiers.
- De présenter les engagements pluriannuels de l'établissement et de caractériser la structure et les modalités de gestion de la dette, sachant que l'encours de la dette du CDG33 est nul au 1er janvier 2024.
- De présenter les orientations majeures de l'établissement sur le plan financier, notamment en matière de charges générales, de dépenses de personnel, d'investissement et de recettes.

Le Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine ne dispose que d'une section de fonctionnement et il a trait aux flux financiers induits par la position de coordonnateur régional des Centres de Gestion qu'occupe le CDG 33. Au vu du document budgétaire prévu dans l'instruction M57, il est donc soumis au vote des membres du Conseil d'Administration une proposition de Budget Primitif du BARNA 2024, s'établissant à 5 487 682,16 €. L'approbation du Budget est présentée par chapitre et peut être résumée comme ci-après :

BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

BUDGET PRIMITIF 2024-EQUILIBRE BUDGETAIRE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 487 682,16 €	5 487 682,16 €
Investissement	- €	- €
TOTAL	**5 487 682,16 €**	**5 487 682,16 €**

BARNA- BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNMENT- VUE D'ENSEMBLE-DEPENSES

Chap.	Désignation	Crédits votés 2023	Proposé B.P. 2024
011	Charges à caractère général	4 291 962,56 €	5 395 682,16 €
012	Charges de personnel	56 000,00 €	92 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges spécifiques	- €	- €
68	Dotations aux amortissements	- €	- €
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €
	TOTAL DEPENSES	**4 347 962,56 €**	**5 487 682,16 €**

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0020-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

BARNA- BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNMENT- VUE D'ENSEMBLE-RECETTES

Chap.	Désignation	Crédits votés 2023	Proposé B.P. 2024
013	Atténuation de charges	- €	- €
70	Produits des services	1 816 832,00 €	1 919 927,00 €
74	Dotations et participations	26 000,00 €	136 500,00 €
75	Autres produits gestion courante	- €	- €
77	Produits spécifiques	161 100,00 €	65 000,00 €
79	Transfert des charges	- €	- €
002	Excédent antérieur reporté	2 344 030,56 €	3 366 255,16 €
	TOTAL RECETTES	**4 347 962,56 €**	**5 487 682,16 €**

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- la proposition de Budget Primitif 2024 du BARNA, par chapitre, tel que résumé ci-dessus et présenté dans les documents annexés à la présente délibération, ceci dans la note synthétique et dans la maquette budgétaire.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 27 mars 2024

La secrétaire de séance,

Chantal GANTCH
Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

CENTRE DE GESTION FPT DE LA GIRONDE
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Le Président,

Didier MAU
Président de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 28/03/2024

PUBLIÉE LE : 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0020-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

PJ : Document budgétaire (BP 2024 – Budget annexe régional)